

DDS/S/CD/D/871116

REPUBLIQUE DU TCHAD  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
DIRECTION DE LA DOCUMENTATION ET DE LA SECURITE  
SERVICE PENITENCIER

No 021 /PR/DDS/SP/87. N'DJAMENA le 16 NOVEMBRE 1987.

En chef de service pénitencier de la documentation et de la sécurité,

à

N'DJAMENA.

Monsieur le directeur de la documentation et de la sécurité,

à

N'DJAMENA.

( ) B J E T : Décès d'un détenu .

J'ai l'honneur de vous rendre compte qu'en date du 15/11/87, à 18 H 30 un détenu nommé N'gaye Demba arrêté par les agent de la sûreté à l'aéroport en date du 25/3/87 senegalais en provenance de la R.C.A, par vam français suspecte par la sûreté nationale et transféré à la D.D.S. est décédé par suite de maladie.

L'intéressé est rayé sur la liste de nos détenus .  
Ci joint le certificat de décès .

LE CHEF de SERVICE  
PENITENCIER de la D.D.S.



CERTIFICAT DE DECES

Je soussigné le chef de service de santé de la brigade spéciale d'intervention rapide, atteste que le détenu politique GAYE DEMBA, de nos locaux de détention, est décédé en date du 15 novembre 1987, suite des œdèmes inflammatoires récidivants des membres inférieurs et supérieurs et de dysenterie ambiante, et d'anémie sévère.

En fait de quoi, le présent certificat est délivré pour servir et valloir ce que de droit.

N'DJAMENA, LE 16 NOVEMBRE 1987

LE CHEF DE SERVICE DE SANTE

